



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt et le lundi vingt janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/01/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROQUIÉ.

Date d'affichage

14/01/2020

Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents : Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme SALVAYRE, Mme ALIBERT et M. AUGÉ.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-12 : Opérations de construction de nouveaux équipements sportifs - terrain d'entraînement foot/rugby et piste de course : plan de financement et demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental du Tarn

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée, la nécessité de construire de nouveaux équipements sportifs notamment la création d'un stade d'entraînement et la création d'une piste de course à pied.

Le montant total des travaux s'élèverait à 39 643,04 € HT et à 47 571,65 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil départemental du Tarn, et le plan de financement pourrait être le suivant :

Etat (D.E.T.R.) 50 %	19 821,52 €
Conseil départemental 30 %	11 892,91 €
Autofinancement 20 %	<u>7 928,61 €</u>
Total H.T.	39 643,04 €
T.V.A. 20 %	7 928,61 €
Total T.T.C.	47 571,65 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- approuve le montant total de travaux de 39 643,04 € H.T.,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- approuve le plan de financement du programme de construction d'équipements sportifs tel que présenté par Monsieur le Maire,
- sollicite les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 50% et du Département à hauteur de 30 % du montant total hors taxes des travaux.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

